



---

**Commission économique pour l'Europe**

Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

**Comité d'examen du respect des dispositions****Neuvième réunion**

Genève, 28 et 29 avril 2021

**Rapport de la neuvième réunion du Comité d'examen du respect des dispositions****Introduction**

1. La neuvième réunion du Comité d'examen du respect des dispositions du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) s'est tenue de façon virtuelle les 28 et 29 avril 2021. Les neuf membres du Comité ont tous participé à la réunion, à savoir : M. Merab Barbakadze (Géorgie) ; M. Stéphane Bernaudon (France) ; M. Mario Božičević (Croatie) ; M. Akos Fehervary (Hongrie) ; M. Fritz Kroiss (Autriche) ; M. Juan Luis Martin Ortega (Espagne) (Président) ; M. Gor Movsisyan (Arménie) (Vice-Président) ; M<sup>me</sup> Azemine Shakiri (Macédoine du Nord) ; et M. Dmytro Skrylnikov (Ukraine).

**I. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**

2. M. Ortega (Président) a ouvert la réunion et le Comité a adopté son ordre du jour publié sous la cote ECE/MP.PRTR/C.1/2021/1.

3. À la suite du départ de M<sup>me</sup> Nataša Kacic-Bartulovic (Croatie) et de M. Nicolas Encausse (France) et conformément au paragraphe 9 de l'annexe à la décision I/2 (ECE/MP.PRTR/2010/2/Add.1), le Bureau a désigné M. Mario Božičević (Croatie) et M. Stéphane Bernaudon (France) comme membres du Comité pour la durée de la cinquième session de la Réunion des Parties, désignation que le Comité a approuvée avant la réunion suivant la procédure de prise de décisions par voie électronique. Le secrétariat a par ailleurs recueilli les déclarations solennelles des nouveaux membres du Comité, qui les ont prononcées lors de la réunion. Le Comité a pris acte de la désignation de ses nouveaux membres, à savoir M. Božičević et M. Bernaudon, remplaçant respectivement M<sup>me</sup> Kacic-Bartulovic et M. Encausse.



## II. Projet de guide à l'usage du Comité d'examen du respect des dispositions du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants

4. Le Comité a adopté le Projet de guide à l'usage du Comité d'examen du respect des dispositions du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants tel que modifié lors de la réunion, et demandé au secrétariat de le mettre en ligne sur le site Web du Comité<sup>1</sup>.

## III. Demandes soumises, questions renvoyées et communications présentées

5. Le Comité a pris note de l'information communiquée par le secrétariat selon laquelle aucune demande n'avait été soumise et aucune question renvoyée depuis sa huitième réunion (Genève (en ligne), 30 et 31 mars 2020). Le secrétariat a indiqué qu'une communication concernant l'Ukraine (PRE/PRTR/CC/C/2020/1) avait été soumise au Comité et publiée sur sa page Web<sup>2</sup>.

6. Le Président a informé les participants que M. Movsisyan était le rapporteur de ladite communication. Il a en outre fait savoir que le Comité avait examiné un possible conflit d'intérêt concernant M. Skrylnikov s'agissant de cette communication et conclu à l'absence d'un tel conflit d'intérêt.

7. Le rapporteur a ensuite brièvement présenté la communication, après quoi l'auteur de la communication et un observateur, M. Yves Lador (Earthjustice), ont fait des déclarations. La Partie concernée n'était pas présente à la réunion.

8. Après avoir examiné en séance privée les informations reçues, le Comité a estimé que la communication était recevable en vertu du paragraphe 20 de l'annexe de la décision I/2 de la Réunion des Parties au Protocole.

## IV. Registres nationaux des rejets et transferts de polluants dans les États membres de l'Union européenne

9. À sa huitième réunion, le Comité a examiné le projet de conclusions présenté par le rapporteur et a convenu qu'il avait besoin de plus d'informations pour étudier la question plus avant. À cet effet, le Comité a décidé d'adresser des questions à la Finlande en vue d'obtenir des éclaircissements sur les éléments qu'elle avait communiqués à ce sujet dans son rapport national de mise en œuvre de 2017 (ECE/MP.PRTR/C.1/2020/2, par. 5 à 7)<sup>3</sup>.

10. Le Comité a examiné la réponse de la Finlande<sup>4</sup> et, notant plusieurs éléments de non-respect éventuel des dispositions du Protocole tout en observant que la Finlande prenait ou prévoyait de prendre un certain nombre de mesures, il a décidé de reporter l'élaboration de son projet de conclusions à un stade ultérieur. De plus, conformément aux paragraphes 14 b) et 40 a) et e) de l'annexe à la décision I/2, le Comité a décidé d'envoyer à la Finlande une lettre l'informant de sa décision et lui soumettant des conseils et des recommandations sur les mesures spécifiques à prendre afin de faciliter l'assistance que le Comité était susceptible de lui apporter s'agissant du respect du Protocole.

<sup>1</sup> Consultable à l'adresse [https://unece.org/sites/default/files/2021-05/Guide\\_PRTR-Protocol\\_CC\\_May2021.pdf](https://unece.org/sites/default/files/2021-05/Guide_PRTR-Protocol_CC_May2021.pdf).

<sup>2</sup> Consultable à l'adresse <https://unece.org/env/pp/protocol-on-prtrs/cc/communications-from-the-public>.

<sup>3</sup> Consultable à l'adresse <https://unece.org/environmental-policy/events/eighth-compliance-committee-under-prtr-protocol>.

<sup>4</sup> Consultable à l'adresse <https://unece.org/env/pp/protocol-on-prtrs/protocol-bodies/cc/correspondence>.

11. Par ailleurs, le Comité a décidé de répondre aux observations pertinentes formulées dans les rapports nationaux d'exécution soumis par les Parties en 2021 et de rassembler ses réponses dans un rapport de synthèse qui contiendrait également des recommandations générales concernant la question des registres nationaux des rejets et transferts de polluants des États membres de l'Union européenne

## **V. Adoption des conclusions de la réunion**

12. Le Comité a adopté les conclusions présentées par le Président à la réunion et demandé au secrétariat de mettre au point, en consultation avec le Président, le texte final du rapport en y incorporant les conclusions adoptées.

---